

Recherche

Un référentiel de gestion des appels à projets de recherche clinique est diffusé

Publié le 07/01/21 - 17h16

Les sept groupements interrégionaux de recherche clinique et d'innovation proposent un référentiel commun sur la gestion des appels à projets. Toutes les étapes de l'élaboration à la publication des résultats sont abordées.

Membres importants du paysage de la recherche en France, les sept groupements interrégionaux de recherche clinique et d'innovation (Girci) entendent partager leur expérience en matière d'appels à projets (AAP). Ils diffusent ainsi un [référentiel](#) commun de pilotage d'un AAP. "De l'élaboration de l'AAP à la publication des résultats, la gestion d'un AAP répond à des critères précis qu'il convient de respecter afin d'offrir aux porteurs la garantie que les projets sont sélectionnés avec impartialité et selon des critères prédéfinis, comme l'excellence scientifique. Ainsi sera permise la réalisation de projets pertinents, dont les résultats impacteront la prise en charge des patients ou l'organisation du système de santé", rappellent-ils en introduction.

Au total, neuf étapes de la vie d'un appel à projets sont recensées par les Girci :

- élaboration ;
- diffusion ;
- lettre d'intention (étape facultative) ;
- projet complet et expertises ;
- sélection des projets financés ;
- diffusion des résultats ;
- conventionnement avec les établissements lauréats promoteurs ;
- suivi et évaluation des projets financés ;
- valorisation des projets.

Chaque étape identifiée est décortiquée en trois chapitres identiques : objectifs/enjeux ; description de l'étape/points de vigilance ; recommandations clés. Par exemple, sur le conventionnement avec les établissements, les Girci rappellent que cette phase définit "les modalités d'attribution, d'exécution et de financement des projets lauréats entre le financeur et les établissements promoteurs." La convention unique académique est l'outil préconisé pour les établissements de santé publics. Ce chapitre précise également les dispositions relatives aux livrables et au versement des fonds.

Un référentiel en annexe synthétise ces informations clés de chaque étape. Une liste de conseils aux porteurs de projet lauréat pour la rédaction des articles scientifiques complète l'ensemble. Cette dernière liste est non exhaustive, précisent les auteurs.

Liens et documents associés

- [Le référentiel](#) (Ministère des Solidarités et de la Santé)

Jérôme Robillard

dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>